

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_087

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CANDIDATURE AU
RÉSEAU VILLE AMIE DES
ENFANTS - MANDAT 2020 -
2026

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M.
COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme
HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M.
TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON,
Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT,
M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme
HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M.
MATTEUCCI
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M.
THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme
CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201012-D2020_087-DE



Rapport de : Viviane WEBANCK

Depuis 2013, la Ville de Caluire et Cuire est membre du réseau "Ville Amie des Enfants" piloté par l'UNICEF France. Cet engagement, au sein d'un réseau de plus de 265 collectivités, contribue à promouvoir et à faire respecter les droits des enfants. Il permet, notamment, de conforter la volonté municipale d'associer les enfants aux politiques locales par la prise en compte constante de leurs besoins.

La Ville de Caluire et Cuire est très attachée au bien-être et à la protection des enfants et œuvre, au quotidien, à contribuer à leur épanouissement :

- dans les crèches, avec des projets inclusifs (handicap à Mosaïque, Parler Bambins)
- dans les écoles, via l'accompagnement de projets favorisant le vivre-ensemble, la citoyenneté,
- dans les temps périscolaires et extra scolaires, dans les accueils de loisirs par exemple,
- ou via les équipements municipaux tels la Médiathèque Bernard Pivot, le Mémorial Jean Moulin, les équipes sportives et le réseau associatif...

Toutes ces actions contribuent à emmener les enfants vers un bien vivre-ensemble, et à conforter leur place et leurs droits au cœur de la Cité.

Or, l'engagement actuel de la Ville dans le réseau « Ville Amie des Enfants » arrive à échéance au 31 décembre de cette année. Il convient donc de déposer une nouvelle candidature pour le mandat 2020-2026.

Désireuse de ne pas interrompre la dynamique collective engagée, la Ville de Caluire et Cuire souhaiterait poursuivre la démarche partenariale initiée en 2013 avec l'UNICEF France. Le renouvellement de l'adhésion au réseau « Ville Amie des Enfants » serait en effet un signal fort de la volonté de pérenniser les efforts communs au service de l'enfance et de la jeunesse et de faire en sorte que la préservation des droits de l'enfant ne cesse d'être une priorité sur notre territoire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la Ville dans la démarche de candidature au réseau "Ville Amie des Enfants" pour le mandat 2020-2026.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.